N° 4

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 16 JUIN 2025

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 16 juin 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame la Maire du 5e arrondissement le lundi 26 mai 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 13 juin 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT	Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN
M. BOUCHET	M. CASANOVA	M. CIVEL
Mme GABADOU	Mme HOOGSTOËL	M. ISARE
Mme LEMARDELEY	Mme ROSSET	

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Nazan EROL à Mme Corinne GABADOU.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 35 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, quitte la séance au point 5 et revient lors de la mise en discussion du point 6.

M. Laurent AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point 2.

Mme Violaine HACKE arrive lors de la mise en discussion du point 2.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - **052025040** Désignation du secrétaire de séance

2 - **052025045** Adoption de la procédure d'urgence

3 - **052025041** Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2025

4 - **052025042** Adoption du Compte de gestion 2024 de l'état spécial d'arrondissement

5 - **0520250243** Adoption du Compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2024

6 - **0520250244** Adoption du Budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2025

7 - **2025 DAE 144** - Étude de l'APUR pour accompagner la politique publique en faveur du commerce à Paris

8 - **2025 DAJ 2** - Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au barreau

9 - **2025 DASCO 55** - Caisse des écoles du 5e arrondissement — Attribution d'une subvention complémentaire (56 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

10 - **2025 DLH 133** - Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

11 - **2025 DPE 29** - Subventions (52 100 euros), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets « Compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant

12 - **2025 DAC 166** - Subventions (311 000 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

13 - **2025 DAC 184** - Subventions (47 500 euros) à 12 formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions

14 - **2025 DAC 189** - Subventions (11 000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur et signature de conventions

15 - **2025 DAC 262** - Subventions (45 600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris

16 - **2025 DAC 300** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucie Randoin au 16 rue de l'Estrapade, dans le 5e

17 - **2025 DAC 362** - Subvention (10 000 euros) à l'association pour le rayonnement culturel, artistique et solidaire du 5e arrondissement au titre du fonds d'animation locale culture attribué au 5e arrondissement

18 - **2025 DAC 428** - Demande de classement à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture de la mairie du 5e arrondissement, située 21 place du Panthéon, 75 005 Paris

19 - **2025 DAC 431** - Subventions (63 000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5e, 6e, 7e, 10e, 11e, 20e)

20 - **2025 DASCO 14** - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

21 - **2025 DASCO 38** - Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges — Édition 2024-2025

22 - **2025 DASCO 47** - Collèges publics parisiens — Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros)

23 - **2025 DFPE 107** - Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

24 - **2025 DFPE 111** - Subvention (382 538 euros), avenant n° 1 à la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte-Lucie sise 13 bis, rue des Bernardins (5e)

25 - **2025 DGRI 12** - Subventions (111 000 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international

26 - **2025 DSOL 80** - 18 subventions (1 608 710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire ; 2 subventions d'investissement pour 2 associations ; 2 avenants

27 - **2025 DSOL 101** - 5 subventions de fonctionnement (25 715 euros) et 2 subventions d'investissement (410 000 euros) pour des bagageries

28 - **2025 DVD 49** - Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement, chargée des droits des femmes, de la parité et du budget participatif, soit désignée secrétaire de séance.

Votants : 12 dont 1 pouvoir
Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Carole HOOGSTOËL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais, avant de démarrer ce conseil, rendre un hommage à Jean Tiberi, si vous voulez bien vous lever. Nous avons appris avec tristesse la disparition de Jean Tiberi, dont le parcours et l'engagement sont évidemment indissolublement liés à Paris et à notre arrondissement. Nous rendrons, sur la proposition de Madame la Maire de Paris, un hommage au prochain Conseil de Paris en juillet, mais je voulais en mon nom personnel et au nom de tout le conseil, prononcer un hommage à Jean Tiberi, qui s'est éteint le 27 mai dernier à son domicile dans le 5e arrondissement où il avait vu le jour quatre-vingt-dix ans auparavant, comme Jacques Chirac d'ailleurs. Ancien ministre, député de Paris

pendant quarante-deux ans, maire de la capitale de 1995 à 2001, et maire du 5e de 1983 à 1995, puis de 2001 à 2014, Jean Tiberi fut aussi et surtout un grand amoureux de Paris et du 5e dont il connaissait, je crois, chaque famille et chaque rue.
Après avoir débuté sa carrière dans la magistrature en 1968 — il avait été notamment substitut à Metz et à Meaux, puis juge à Beauvais, Jean Tiberi entre en politique dans le sillage d'un autre juriste, René Capitant, chef de file des gaullistes de gauche, dont il reprendra le siège de député lorsque René Capitant deviendra Garde des Sceaux. Mais c'est bien évidemment la rencontre avec Jacques Chirac au début des années 1970 qui va indéfectiblement marquer et inspirer son parcours politique. Sa fidélité et son engagement sans faille auprès de Jacques Chirac, élu maire de Paris en 1977 et figurant d'ailleurs sur la liste conduite par Jean Tiberi dans le 5e arrondissement, lui valent d'être deuxième adjoint, puis premier adjoint dès 1983, tout en devenant la même année maire du 5e arrondissement.
À l'hôtel de ville, plus de vingt années durant, il pilotera au premier plan les finances et les moyens généraux de la Ville. Sa maîtrise des arcanes et des rouages municipaux contribuera à l'imposer en mai 1995 comme le successeur naturel de Jacques Chirac, devenu entretemps Président de la République. Comme Maire de Paris, il veille tout particulièrement à la bonne santé des finances de la Ville, au côté de mon ami Jean-François Legaret, ancien maire du 1er arrondissement, le taux d'endettement atteignant son plus bas niveau en 2001. Puis, comme la Maire de Paris Anne Hidalgo l'a rappelé au début du dernier Conseil de Paris, il va lancer des chantiers qui seront repris et amplifiés par ses successeurs : augmentation des couloirs de bus, lancement d'un plan vélo et de premières pistes cyclables, ainsi que des études préliminaires à la création d'un tramway sur le boulevard des Maréchaux ou encore ouverture aux piétons des voies sur berges le dimanche.
Mais Jean Tiberi fut aussi et surtout un élu de terrain et de proximité pendant cinquante ans, engagé quotidiennement auprès de ses administrés. Nous ne croiserons plus sa silhouette dans le Quartier latin qu'il aimait tant. On le voyait souvent, place du Panthéon. À son épouse Xavière, qui l'épaula toute sa vie durant, à ses enfants Dominique et Hélène, je présente en mon nom personnel et au nom de tout le Conseil d'arrondissement, mes sincères condoléances. Sur proposition de la Maire de Paris, comme je le rappelais tout à l'heure, un hommage lui sera rendu solennellement au prochain Conseil de Paris. Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie.

II - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Nous poursuivons sans transition notre ordre du jour. Je vais d'abord faire voter notre conseil, conformément au C.G.C.T. et à notre règlement, sur la procédure d'urgence, puisque l'essentiel des délibérations nous est parvenu après le délai limite. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2025

Mme Florence BERTHOUT : Ce procès-verbal n'appelle pas de votre part de remarques particulières ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE L'ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à notre collègue Pierre CASANOVA, qui va nous présenter le compte de gestion 2024 de notre état spécial.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. L'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 5e arrondissement peut se résumer de la façon suivante. Le résultat de clôture de l'exercice précédent s'est élevé à 805 781 euros et 92 centimes. Les dotations perçues au titre de l'exercice 2023 étaient de 6 637 985 euros et 67 centimes. Les dépenses exécutées au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 5 732 941 euros et 51 centimes. Et enfin, le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à 905 044 euros et 16 centimes, solde de l'exécution de l'état spécial qui sera reporté de plein droit au prochain exercice. Voilà les principaux éléments que je voulais porter à votre attention, chers collègues, en vous proposant d'approuver l'adoption de l'exécution de ce compte de gestion de l'état spécial du 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, cher collègue.

M. Alexandre BARRAT : Je voulais juste signaler ce que je crois être une erreur de date à la première page du projet de délibération, dans l'exposé des motifs. En première page, en effet, il est indiqué « résultat de clôture de l'exercice 2023 ». Je pense que c'est correct. En revanche, « dotation perçue au titre de l'exercice 2023 » et « dépenses exécutées au titre de l'exercice 2023 », je pense que c'était 2024 et 2024, respectivement.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Monsieur le Directeur général des services, vous feriez corriger cette erreur purement matérielle ? Merci. Adoption, au bénéfice évidemment des remarques de notre collègue.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le compte de gestion 2024 de l'état spécial d'arrondissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

V - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2024

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de désigner mon premier adjoint comme président de séance, et Pierre CASANOVA va rapporter.

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance.

M. Pierre CASANOVA : Un compte administratif permet de constater que les dépenses mandatées s'élèvent à 5 732 941 euros et 51 centimes sur un montant total de crédit ouvert de 6 637 985 euros. Les crédits à reporter, soit 905 044 euros et 16 centimes, seraient ventilés

entre les différents domaines d'activités de la manière suivante : au titre de la dotation d'animation locale, la DAL, 105 207 euros et 44 centimes ; au titre de la dotation de gestion locale, 670 423 euros et 91 centimes ; au titre de la dotation d'investissement, 129 412 euros et 81 centimes. Voilà le compte administratif de l'état spécial 2024 que je vous propose d'adopter.

M. Édouard CIVEL : Merci Pierre. Y a-t-il des commentaires ? Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5e ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Mme Florence BERTHOUT rejoint la séance.

M. Pierre CASANOVA : Pour les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025, il est proposé une dotation d'investissement de 129 412 euros et 81 centimes ; une dotation d'animation locale, la DAL, de 105 207 euros et 44 centimes ; et enfin, une dotation de gestion locale de 670 423 euros et 91 centimes. Je vous propose d'approuver ce projet de budget supplémentaire.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup chers collègues. Je voulais quand même rappeler à notre assemblée qu'il s'agit d'une situation que n'avons jamais vue. Nous avons des reports libres d'emploi qui ont été prélevés par la Ville de Paris. Il manque donc aujourd'hui 214 000 euros. Cela veut dire que cela va impacter notre crèche à hauteur de 84 000 euros et cela concerne l'alimentation, les couches, les fluides, etc. ; les écoles maternelles à hauteur de 37 000 euros, sur les fournitures et les fluides ; et les écoles primaires, à hauteur de 67 000 euros, essentiellement, là encore sur les fournitures et les fluides. Cela veut donc dire que l'on s'apprête à faire de la cavalerie budgétaire, ce qui n'est pas très positif, puisque, par définition, il va bien falloir payer l'eau, l'électricité, etc. Nous verrons à la fin de l'année comment cela va se passer, mais les reports libres d'emploi prélevés à cette hauteur-là sont du jamais vu. Nous passons au vote ? Oui, Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Sauf erreur de ma part, lorsque j'étais sur l'ODS MA c'est-à-dire celle du 5e arrondissement, j'ai remarqué dans les pièces annexes que ce n'est pas la bonne. La pièce annexe qui a été postée est la même que celle du compte administratif 2024. Nous n'avons donc pas eu les détails escomptés.

Mme Florence BERTHOUT : Il a fallu faire quelques recherches, puisqu'elle ne figure évidemment pas dans les documents qui nous ont été remis.

Alexandre BARRAT : En réaction à ce que vous venez de dire, est-ce que la Ville a le droit de prélever ainsi des reports libres d'emploi ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui. Ce n'est pas génial, mais cela n'est pas contraire au droit. Cela s'appelle du gel. Mais encore une fois, les prélèvements libres d'emploi que l'on prélève sur les mairies sont du jamais vu. À ma connaissance, quasiment toutes les mairies ont dû supporter ces prélèvements qui affectent directement les crèches, les écoles

maternelles, et les écoles primaires. Espérons que l'hiver ne sera pas trop froid. Nous passons au vote. Avis favorable, en dépit de ces remarques ? C'est un peu une obligation légale, mais nous ne manquerons pas de le rappeler à nouveau.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII - 2025 DAE 144 - ÉTUDE DE L'APUR POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DU COMMERCE À PARIS

Benjamin ISARE : La présente délibération a pour objet de présenter et de préciser les études de diagnostics territoriaux relatifs aux commerces parisiens qui apparaissent nécessaires en supplément du programme de travail partenarial 2023 initié, défini et mis en œuvre par l'APUR à son initiative et sous sa responsabilité. Les études complémentaires de diagnostics territoriaux relatifs aux commerces parisiens réalisés par l'APUR permettront à l'ensemble des acteurs d'avoir une vision dynamique et précise des phénomènes commerciaux propres à la zone sous revue. Ainsi, ces acteurs disposeront d'une visibilité sur les réelles capacités de l'appareil commercial et sur la nature des commerces dont l'implantation serait particulièrement utile à la satisfaction des besoins des Parisiens concernés. Vous avez déjà tous vu à différentes occasions, que ce soit à la Chambre de commerce ou autre, des présentations qui mettent en avant les cartographies développées par l'APUR pour avoir une meilleure idée du tissu commercial parisien. En 2025, trois premières études seront donc produites par l'APUR : l'une sur les portes du 20e, l'autre à la demande expresse de la Maire du 5e sur le boulevard Saint-Michel, et la dernière dans un secteur qui reste à définir dans le courant de l'année. Dans cet objectif, il est proposé dans cette délibération d'accorder une subvention de 61 000 euros à l'APUR. Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Madame ROSSET, je vous en prie.

Mme Marine ROSSET : Il s'agit d'un sujet que j'avais porté au Conseil d'arrondissement dès 2020 pour que la mairie du 5e notamment, puisse organiser un conseil local économique pour étudier le boulevard Saint-Michel. Il y a des causes qui sont des forces profondes de changement d'usage du commerce et des boutiques, et puis il y a eu des événements, tels que les manifestations des Gilets jaunes, le covid, etc., qui ont accéléré la vacation des locaux. Je me réjouis que cette étude puisse avoir lieu. Il y aura ensuite tout un travail pour rendre publique cette étude flash de l'APUR. Personnellement, je suis favorable à ce qu'on puisse travailler notamment avec l'État pour que, dans certaines zones, il puisse y avoir des encadrements de loyer pour des baux commerciaux, de même qu'il y a des encadrements de loyer pour les logements. Je suis également favorable à ce qu'on puisse interpeller les propriétaires de ces locaux qui préfèrent laisser vides les locaux et vous voyez quand vous passez sur le boulevard Saint-Germain tout ce que cela peut impliquer en termes de dégradation visuelle avec les affiches qui sont collées dessus, etc. Et puis il faudrait que l'on réfléchisse effectivement à une occupation pérenne, comme c'est parfois fait, et temporaire des locaux vides avec la Ville.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Au risque de vous étonner, je suis d'accord avec vous sur le fait de pouvoir avancer sur l'encadrement de loyer dans ces zones qui sont sinistrées, mais cela ne se fait pas comme cela. Il faut un support législatif dont nous ne disposons pas aujourd'hui. Les propriétaires sont régulièrement interpellés, contrairement à

ce qu'on pourrait imaginer. Ils sont interpellés par la direction de l'Urbanisme, notamment. Nous essayons d'avoir leurs adresses, mais il faut bien dire que les propriétaires qui étaient là il y a 20 ans, qui habitaient au-dessus du magasin, étaient très soucieux de l'affectation du rez-de-chaussée. Maintenant la plupart ne sont plus là. Ce sont des indivisions, des fonds de pension, des SCI, et donc cela ne fonctionne pas comme avant. Il y a une nouvelle que je n'estime pas mauvaise, même si je sais qu'il y a eu un début de pétition parce que certains sont inquiets et on peut le comprendre : la grande emprise Étam va être reprise par Intermarché, qu'on connaît bien parce qu'ils sont installés rue des Fossés-Saint-Bernard. Évidemment, nous suivons tout cela de très près avec monsieur l'Adjoint chargé du commerce. Nous avons déjà fait plusieurs réunions avec les commerçants, mais aussi avec le preneur à bail, afin d'avoir un regard particulier sur au moins deux choses. Il y a la possibilité d'avoir du stationnement, de la livraison et un encadrement des livraisons à des horaires acceptables. Il n'est pas question que les livraisons se fassent, par exemple rue de la Harpe. Ce sont quand même de gros volumes. Et puis évidemment aussi sur ce qui sera vendu dans cet Intermarché. Vous êtes parfaitement au courant comme moi du droit du commerce en France. C'est plus un pouvoir de persuasion qu'autre chose à ce stade. J'attends beaucoup de cette étude que j'avais d'ailleurs demandée à monsieur l'Adjoint BONNET-OULALDJ. J'imagine que tout le monde va évidemment voter favorablement. Il faudra qu'elle soit restituée en réunion publique. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAE 144 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII - 2025 DAJ 2 - SUBVENTION ET AVENANT N° 2 (296 750 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter vraiment très rapidement la DAJ 2, parce qu'il s'agit d'une subvention et d'un avenant à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairie avec l'Ordre des avocats du barreau. Je rappelle que, dans le cadre de la Maison des droits et de la famille que nous avons créée dans le 5e, il y a une vingtaine de permanenciers, si j'ose dire, dont des défenseurs des droits, des médiateurs, des avocats fiscalistes, des avocates spécialisées dans les violences sexuelles, également des écrivaines publiques de la médiation familiale, etc. Je vous invite d'ailleurs à regarder toutes les propositions qui sont sur ce flyer qui est toujours en consultation à la mairie. Il s'agit de conventionner avec l'ordre des avocats au barreau de Paris et la caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris. Avis favorable, j'imagine ? C'est évidemment tout à fait classique. Et, monsieur le Conseiller de Paris Pierre CASANOVA étant lui-même avocat, il ne prend pas part au vote.

Mme Marine ROSSET : J'avais émis un vœu sur l'encadrement des loyers il y a quelque temps. Est-ce que, dans ses consultations, il y a aussi des avocats qui sont spécialistes sur ce sujet ?

Mme Florence BERTHOUT : Non. En revanche, ils peuvent intervenir. On envoie les administrés vers les médiateurs et le défenseur des droits. Et sur ces questions, ils interviennent régulièrement, y compris auprès des bailleurs sociaux, puisque, ces derniers mois nous avons eu des augmentations extrêmement importantes de baux commerciaux de bailleurs sociaux dans le 5e arrondissement. J'imagine que ce n'est pas que dans le 5e arrondissement. Merci. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V: 1 (M. CASANOVA)

La 2025 DAJ 2 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX - 2025 DASCO 55 - CAISSE DES ÉCOLES DU 5e ARRONDISSEMENT — ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE (56 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Corinne GABADOU qui va nous rapporter la DASCO 55. Il s'agit de l'attribution d'une subvention complémentaire de 56 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire qui concerne, je crois, le collège Alviset, chers collègues.

Mme Corinne GABADOU : Oui, tout à fait. Merci Madame la Maire. Je vais faire un résumé succinct. Cette subvention d'un montant de 56 000 euros est complémentaire à la subvention allouée au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour 2025. L'année dernière, effectivement, nous avions reçu de la part de la Ville de Paris une subvention de 2 983 000 euros, ce qui représentait une augmentation de 2,6 % par rapport à 2023. Cette année, en 2025, nous avons 3 139 000 euros, plus les 56 000 euros de la délibération, ce qui fait un total de 3 195 000 euros, soit 7,1 % d'augmentation. Cela nous rapproche de la moyenne parisienne, qui est de 7,6 % d'augmentation de la subvention entre 2024 et 2025. Donc nous en sommes satisfaits et je demande que l'on vote favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Je dois remercier pour le rattrapage. Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 55 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X - 2025 DLH 133 - OCTROI ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION ET DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR LA RIVP

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit pour cette DLH d'un octroi et d'une modification de garanties d'emprunt finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. Il s'agit ici de la garantie des prêts pour un programme de création de logements sociaux situés au 41 rue Tournefort. Par délibérations successives, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville pour la réalisation de programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP. La RIVP a désormais besoin de mobiliser les prêts pour financer ces opérations et sollicite donc la garantie de la Ville de Paris. Il y a donc trois prêts exposés dans cette délibération.

Un premier prêt concerne la résidence étudiante du 41 rue Tournefort, qui s'appelle aussi la résidence Concordia. Ce premier prêt est de 5 535 316 euros. Il s'agit donc d'un prêt initial pour 102 logements. Je rappelle qu'au départ, il s'agissait de 91 logements. La création de 11 logements supplémentaires a été votée, à la place d'un étage dédié aux bureaux, et ce,

malgré notre demande d'en faire des espaces de vie pour étudiants. Le deuxième prêt, lui, est un prêt complémentaire. Curieusement, il est supérieur au prêt initial, puisqu'il est de 7 072 865 euros. Enfin, un troisième prêt concerne l'acquisition du foncier. Ce prêt est de 10 315 785 euros. On voit bien que la somme de ces trois prêts est assez considérable, puisqu'elle s'élève à 22 923 966 euros. Disons 23 millions pour être plus clair. C'est une somme tout de même colossale. Il faut dire que les finances des bailleurs sociaux sont asséchées par la politique de la Ville de Paris des loyers capitalisés qui coûtent très cher aux bailleurs. À ce titre, on ne connaît pas le risque encouru par rapport à la situation, pour ne pas dire la santé financière de la RIVP.

Deuxième point : si je divise 23 millions d'euros par 102 de logements, cela fait 225 000 euros par logement. C'est exorbitant. Si j'enlève le prêt pour acquérir le foncier, la somme des prêts atteint 12 600 000 euros, ce qui fait quand même 123 610 euros par logement. Ce sont des chambres qui sont réaménagées. Le bâtiment existe et il s'agit de le rénover. C'est quand même une rénovation très coûteuse, et peut-être que les chambres sont du très grand luxe, mais c'est tout de même du PLS.

Troisième problème : nous n'avons pas trouvé dans la délibération qui est postée sur l'ODJ de la mairie du 5e le contrat de prêt avec la Banque des Territoires, alors qu'il est annexé pour les 19 autres projets. C'est-à-dire que cette délibération englobe 20 projets similaires dans d'autres arrondissements, et un seul concerne le 5e, celui que je viens de vous exposer, rue Tournefort pour la résidence Concordia. On ne l'a pas trouvé. Cela présente un risque puisqu'on ne peut pas y avoir accès, et cela peut être un problème lors du passage de contrôle de légalité.

Aussi, pour toutes ces raisons, et notamment pour le troisième problème soulevé, il nous semble plus prudent de reporter cette délibération afin de pouvoir avoir le fameux contrat de prêt qui manque dans la délibération et qui concerne le 5e. Je vous demande un report.

Mme Florence BERTHOUT : Non, nous ne reporterons pas. Les reports doivent être formulés avant le Conseil d'arrondissement, chère collègue. Je rappelle que, même si je comprends votre réserve sur le prêt, il ne s'agit pas d'une délibération sur les prêts, mais d'une délibération sur des garanties d'emprunt. Ce n'est pas du tout du même niveau, mais je comprends qu'il manque une pièce jointe. Et en cela, je suis d'accord avec vous. Mais on ne va pas reporter parce qu'il manque une pièce. Nous sommes encore, une fois de plus, sur les garanties d'emprunt. J'aurais beaucoup d'autres remarques à faire, mais je ne les ferai pas dans ce Conseil d'arrondissement parce que la réalité est que, si le Concordia avait été vendu à un promoteur privé, hélas ou tant mieux, je n'en sais rien, cela aurait été vendu plus cher — vérification faite auprès d'un certain nombre d'opérateurs. Je vous propose de passer au vote, puisqu'encore une fois c'est sur une garantie d'emprunt qui fait suite à la modification du programme qui a été votée lors du dernier Conseil d'arrondissement. Donc, nous passons au vote. Oui, Philippe ?

M. Philippe BOUCHET : Nous sommes tout à fait d'accord. Il s'agit d'une garantie d'emprunt sur un sujet sur lequel, *a priori*, sur le fond, nous sommes d'accord de pouvoir conserver Concordia dans le domaine public. La question, effectivement, est qu'autour de ces garanties d'emprunt, on découvre l'ensemble des emprunts qui sont imposés aux bailleurs sociaux, qu'ils sont obligés de prendre puisqu'ils n'ont plus de ressources à cause des loyers capitalisés. Et ce sont des choses qui posent question sur la durée, parce qu'on voit que, dans ces emprunts, il y en a un…

Mme Florence BERTHOUT : Non, Philippe. Nous sommes parfaitement d'accord sur le fond. Encore une fois, le sujet a été évoqué lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il s'agit là d'une garantie. Donc, nous n'allons pas refaire le débat. Et encore une fois, je suis assez d'accord.

M. Philippe BOUCHET : Sur le fond, nous n'avons aucune idée du risque que prend la Ville en donnant cette garantie.

Mme Florence BERTHOUT : Le risque ne doit d'ailleurs pas s'apprécier au regard uniquement de ce prêt-là, mais de tous les prêts, de toutes les garanties. Donc, je vous propose qu'on passe au vote, si vous voulez bien. On ne va pas refaire le débat parce qu'on en a pour une heure, et que ce n'est pas un débat sur le prêt, mais sur une garantie d'emprunt qui est pour le coup purement technique. Cela n'empêche pas d'évoquer ce sujet dans d'autres cénacles.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je trouve l'ingéniosité de Madame BIRABEN, qui est contre la création de logements sociaux étudiants dans le 5e, absolument remarquable.

Mme Anne BIRABEN : C'est faux. Ce sont 11 logements supplémentaires.

Mme Florence BERTHOUT : S'il vous plaît. On ne va pas faire un débat politique. Est-ce que vous souhaitez voter les garanties d'emprunt ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Attendez, je voudrais juste dire que le raisonnement de Madame BIRABEN — je n'ai pas eu le temps de le dire la dernière fois, reposait sur une fausse information. Vous avez dit que les espaces de vie étudiante à l'ESPCI seraient moindres. C'est faux. J'ai vérifié. Dans le détail, on avait 450 mètres carrés d'espaces de vie étudiante dans l'ancienne école, et, après les travaux, ce sera 598 mètres carrés.

Mme Florence BERTHOUT : C'était le débat que nous aurions dû avoir lors du précédent Conseil d'arrondissement. Si vous permettez, on ne va pas faire d'interpellations personnelles, nous sommes sur une garantie d'emprunt. Donc, le débat a eu lieu partiellement, puisque vous ne disposiez pas de ces informations au dernier Conseil d'arrondissement. Je vous propose de voter sur la garantie d'emprunt. Avis défavorable ? Abstention ? 3 abstentions. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mme BIRABEN et MM. BARRAT et BOUCHET)
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 133 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

XI - 2025 DPE 29 - SUBVENTIONS (52 100 EUROS), CONVENTIONS AVEC 5 ASSOCIATIONS LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS « COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ 2025 » ET SIGNATURE D'UN AVENANT

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'une délibération de subventions à des associations pour accompagner les initiatives de compostage de proximité, pour un montant total de 50 000 euros, et, en ce qui nous concerne, il s'agit de l'association Zéro Waste Paris, qui devrait intervenir dans le 5e arrondissement ainsi que dans les 6e, 7e, 13e, 14e, et 15e avec Zéro Waste Rive gauche. Pour cette association, le montant de la convention s'élève à 6 500 euros. Nous avons installé trois composteurs de quartiers depuis le début de la mandature. Ce sont des initiatives qui sont complémentaires à d'autres systèmes de collecte des biodéchets de manière générale. Je pense que leur plus grande vertu est une vertu pédagogique et une vertu d'encouragement. Nous avons vu que, dès l'installation de composteurs de quartiers, nous avions des listes d'attente énormes. Tout le monde avait envie de participer à ce type d'initiative. Lorsque les gens voient ces composteurs dans la rue, cela leur donne envie de participer et les encourage à apporter les biodéchets sur les marchés pour la collecte qui permet de faire du biométhane, ce qui n'est pas exactement la même application que les composteurs de quartiers, mais cela fait partie des cercles vertueux qui permettent d'amorcer ce genre de changements comportementaux. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

Mme Anne BIRABEN : Nous sommes tout à fait d'accord, mais j'ai juste une question. Nous avons remarqué que le compostage de la rue Saint-Médard avait disparu. Est-ce que vous pouvez nous donner l'explication de cette disparition ?

Mme Florence BERTHOUT : Il va être réinstallé. C'est parce qu'il y a des travaux.

M. Édouard CIVEL : Il y a eu des travaux. Il y avait eu des dégradations et des problématiques de pente qu'il faut bien gérer lors de l'installation de composteurs. Il va être réinstallé.

Mme Florence BERTHOUT : Un opérateur est intervenu et doit le remettre, même s'il est prévu de faire à moyen terme une végétalisation de la rue Saint-Médard. Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DPE 29 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - 2025 DAC 166 - SUBVENTIONS (311 000 EUROS) ET CONVENTIONS À 17 STRUCTURES CULTURELLES POUR DES PARCOURS DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR

M. Pierre CASANOVA : La DAC 166 porte précisément sur un projet de subvention à la bien connue association du Théâtre de la marionnette à Paris qui propose, vous le savez, des projets de sensibilisation aux arts de la marionnette par la pratique artistique grâce à des ateliers sur temps scolaire en lien avec la programmation du théâtre. Pour faire très bref, il s'agit d'un projet de subvention de 6 000 euros qui est proposé pour permettre à l'association de poursuivre son activité dans les conditions que vous connaissez. Et je vous propose d'approuver ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je crois que, pour le moment, ce n'est pas un établissement du 5e qui en a profité, c'était Rodin. Puisque cela concerne le Théâtre Mouffetard, je leur ai demandé de regarder du côté de nos lycées, notamment des lycées technologiques et professionnels du 5e arrondissement. Nous en avons trois. Merci beaucoup. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 166 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII - 2025 DAC 184 - SUBVENTIONS (47 500 EUROS) À 12 FORMATIONS CHORALES, UNE FÉDÉRATION MUSICALE ET UNE TROUPE DE COMÉDIE MUSICALE ET SIGNATURES DE 14 CONVENTIONS

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit d'une de ces délibérations un peu fourre-tout, puisqu'elle porte ici sur 12 formations chorales et la signature de 14 conventions différentes. Celle qui nous concerne le plus directement consiste en 2 000 euros qui seraient versés à l'association Chœur du Marais et ensemble vocal du Marais, dont le siège, contrairement à sa dénomination, est dans le 5e arrondissement, 7 rue Vésale. Pour faire très court, ce chœur prépare des concerts des cantates de Bach et de Telemann pour l'année 2025. Il est composé de 38 choristes autour de la musique sacrée.

Mme Florence BERTHOUT : Formidable, mais ils n'œuvrent pas dans le 5e et je continue, Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement, à demander qu'on ne soit saisi que des délibérations qui nous concernent. Il y a une domiciliation, mais vous n'avez pas d'opération. On va voter, parce que je ne veux pas qu'on donne le sentiment qu'on est défavorables à cela, mais c'est quand même un peu particulier. Avis favorable ? Nous allons essayer de prendre leur attache pour voir s'ils ne pourraient pas faire quelques opérations dans le 5e.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 184 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - 2025 DAC 189 - SUBVENTIONS (11 000 EUROS) À 2 STRUCTURES PARISIENNES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR ET SIGNATURE DE CONVENTIONS

Mme Florence BERTHOUT : Alors, c'est un festival !

M. Pierre CASANOVA : Absolument, mais le festival touche à sa fin, car c'est la dernière délibération strictement culturelle avant deux autres qui sont très importantes aussi. Il s'agit d'un projet de subvention de fonctionnement de 1 000 euros qui bénéficierait à l'association Volontariat et soutien par l'art, aussi dénommée VS'Art, qui, depuis 1986, se fait connaître et apprécier en portant l'art vers des personnes en situation de fragilité, c'est-à-dire précisément en organisant pas moins de 250 interventions artistiques par an dans les maisons de retraite, les foyers d'accueil et les hôpitaux. Évidemment, nous ne pouvons que soutenir cette belle association.

Mme Florence BERTHOUT : Les mêmes causes produisant les mêmes effets, association formidable certes, mais qui n'œuvre pas particulièrement dans le 5e. À ma connaissance, il n'y a même pas une seule animation dans nos résidences. Nous allons appeler le cabinet de Madame l'adjointe concernée ou de Mesdames les adjointes concernées, parce que le siège social est à l'hôpital La Collégiale qui a fermé ses portes. Quand même, tout ça n'est pas très sérieux. Avis favorable, j'imagine ? Mais nous irons aux informations parce que cela fait deux délibérations qu'on passe qui sont un petit peu, si vous me passez l'expression, tirées par les cheveux.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 189 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV - 2025 DAC 262 - SUBVENTIONS (45 600 EUROS) À 17 COMITÉS D'ARRONDISSEMENT FNACA ET SIGNATURE D'UNE CPO AVEC LE CD DE PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Voilà maintenant une vraie délibération, si j'ose dire, qui concerne le 5e.

Mme Violaine HACKE : Il s'agit d'une subvention pour le Comité départemental de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie du 5e arrondissement de Paris. La subvention annuelle de 1 200 euros leur sert pour les fleurs, pour les cérémonies, notamment galette des Rois, apéritifs, etc. Rien à signaler.

Mme Florence BERTHOUT : Parfait. C'est le même montant que l'année dernière. Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 262 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI - 2025 DAC 300 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE A LUCIE RANDOIN AU 16 RUE DE L'ESTRAPADE, DANS LE 5e

Mme Florence BERTHOUT : La DAC 300 est l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucie Randoin, qui était un vœu que vous aviez déposé, Madame LEMARDELEY, avec vos collègues.

M. Pierre CASANOVA : Absolument. Autant tout à l'heure il s'agissait de trois subventions dont le lien avec le 5e arrondissement n'était pas toujours avéré, autant ici, il s'agit de quelque chose de beaucoup plus sérieux et important, directement lié au 5e arrondissement, à ceux qui y vivent, à sa mémoire et à ceux qui y ont vécu. Cette plaque commémorerait la mémoire de Lucie Randoin, née le 11 mai 1885, qui figure parmi les pionniers ou les pionnières des conquêtes des institutions scientifiques françaises, en particulier autour des enjeux de la nutrition. Elle s'est illustrée notamment dans des recherches couronnées de succès sur les méthodes d'approche des enjeux de la nutrition, et plus encore par des innovations dans l'expertise sur les qualités nutritionnelles des aliments. On voit comme aujourd'hui, ce sujet est tout à fait d'actualité et préoccupe un nombre croissant, à juste titre, de Français. Elle a mené une activité inlassable de chercheuse et, à la Libération, la nutrition et les problèmes de nutrition étaient évidemment un sujet de préoccupation nationale.

Elle a organisé rue de l'Estrapade, au sein de la société scientifique d'hygiène alimentaire, une éminente représentation de ce territoire de recherche, si vous me permettez l'expression. Ses travaux ont pris place dans deux laboratoires expérimentaux. D'une part, le laboratoire de physiologie de la nutrition de l'École des hautes études, subventionné par la Caisse nationale de la recherche scientifique, et d'autre part, celui de physiologie du Centre de recherche sur l'alimentation de l'Institut de recherche agronomique, l'IRA. L'ensemble de ces structures était regroupé dans un complexe scientifique abrité dans le 5e arrondissement au 16 rue de l'Estrapade.

En 1946, fait notable, elle est rentrée à l'Académie de médecine. Enfin, elle est décédée en 1960 à l'âge de 75 ans, après plus d'un demi-siècle d'activités professionnelles menées dans la recherche et la science de la nutrition humaine en France. Toutes ces raisons me conduisent à vous recommander, mes chers collègues, de voter en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant sa mémoire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Merci à Pierre CASANOVA qui a fait une très belle présentation. Juste faut-il ajouter peut-être que c'est la deuxième femme qui a siégé à l'Académie de médecine après Marie Curie et que la Société scientifique d'hygiène alimentaire est toujours située au 16 rue de l'Estrapade. C'est toujours d'actualité, donc c'est intéressant. Et puis je voudrais juste lire le texte de la plaque : « Ici vécut Lucie Randouin (1885-1960), physiologiste, pionnière des sciences de la nutrition, deuxième femme membre de l'Académie de médecine en 1946 ». Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 300 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - 2025 DAC 362 - SUBVENTION (10 000 EUROS) À L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT CULTUREL ARTISTIQUE ET SOLIDAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE CULTURE ATTRIBUÉ AU 5e ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'ARCAS, association qui œuvre pour le rayonnement culturel dans le 5e. Cette association accompagne la résidence d'artistes de la Villa Panthéon. Vous en avez vu et vous en voyez tout au long de l'année les restitutions, puisqu'il y a des ateliers pédagogiques pour les enfants ainsi que des expositions. Elle accompagne également le concert des musiques méditerranéennes qui est porté par le grand compositeur, pianiste et membre de l'Institut Michaël Levinas. Elle soutient aussi, de manière sporadique je vous l'accorde, l'office municipal des sports. Elle apporte de l'aide, par exemple pour la Fête de l'eau. Et elle accompagne aussi, même si c'est sur un petit montant, de l'ordre de 700 euros, les cours de cuisine qui sont donnés chaque mois au bar foyer de la mairie pour les étudiants qui ont accès à l'épicerie solidaire pour les étudiants. Il s'agit de leur apprendre à cuisiner pour moins de 3 euros. Voilà pour l'essentiel. Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La DAC 2025 362 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVIII - 2025 DAC 428 - DEMANDE DE CLASSEMENT À LA COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE DE LA MAIRIE DU 5e ARRONDISSEMENT, SITUÉE 21 PLACE DU PANTHÉON, 75 005, PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Je pense c'est un grand moment de fierté pour nous tous, parce qu'il s'agit de se prononcer sur une demande de classement d'une grande partie de la mairie. Je rappelle que seule la façade de la mairie, qui est la copie conforme de la façade de Sorbonne, est inscrite à l'inventaire. Ces dernières années, nous avons fait beaucoup de travaux. Dès fin 2018, nous avons fait des travaux de mise aux normes incendie qui étaient

exigés par la préfecture. Nous avons fait des travaux d'accessibilité très importants en 2021-2023. Les travaux de mise aux normes incendie se sont achevés fin 2023 et nous en avons profité pour aussi améliorer les services. Je rappelle que c'est dans le prolongement de tout cela qu'a été créé le foyer Geneviève de Gaulle pour les femmes en grande précarité, l'agora Jacqueline de Romilly, qui est l'ancien tribunal d'instance, que nous avons aménagé un guichet unique, une Maison des droits et de la famille, une épicerie solidaire — il va d'ailleurs falloir faire des travaux complémentaires de mise aux normes incendie, la Villa Panthéon et puis ProxiMairie, ainsi que la Maison des aidants et l'installation de la police municipale. Donc vous voyez que, depuis 2018, énormément de services se sont rajoutés dans cette mairie. Nous allons être la première mairie qui va bénéficier de cette procédure de classement, qui est assez lourde. Il y aura également l'ancienne mairie, je crois, du 1er arrondissement, mais qui n'est plus une mairie. Dans la délibération, on vous fait un bref rappel historique. Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire sur la construction de la mairie, mais souligner quand même deux éléments. Je rappelle que cette mairie fait partie d'un vaste ensemble autour de la place du Panthéon conçu sur les dessins de Soufflot qui voulait vraiment que la place du Panthéon soit une sorte d'amphithéâtre urbain autour de l'ancienne église Sainte-Geneviève qui a été transformée quasi immédiatement en Panthéon après la Révolution française. Ici devait être abritée une école de théologie et non une mairie, et puis cela a finalement été une mairie. Je signale une petite erreur dans la délibération, mais ce n'est pas la seule : il est question de la construction de la mairie du 5e, mais il s'agit de la construction de la mairie du 12e à l'époque, puisque c'est une loi de 1844 qui prévoit la construction de la mairie et qui prévoit en même temps d'ailleurs l'aménagement et la construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève et le percement de Soufflot jusqu'au jardin du Luxembourg. C'est la première étape. La façade est noble, grande, majestueuse, mais derrière c'est alors en réalité tout petit. Il y a 120 000 habitants et le Monsieur dont le buste est au fond de la salle Pierrotet va obtenir, en 1913 et non en 1921 comme indiqué dans la délibération, l'accord du Conseil de Paris pour financer des travaux complémentaires. La Grande Guerre arrive et les travaux sont faits dans les années 1920, ce qui fait que cette mairie est vraiment une mairie dont tous les éléments architecturaux sont essentiellement des éléments Art déco et un peu Arts nouveaux, même si les Arts nouveaux datent de 1900. Nous avons d'ailleurs refait, il y a quelques mois, la brochure Patrimoine. C'est évidemment une mairie absolument extraordinaire, tant pour les éléments de ferronnerie que les éléments de verrerie qui sont totalement Art déco, que pour sa statuaire ou pour ses tableaux, puisque vous avez pratiquement tous les courants de peinture des années 1930 jusqu'au polyptyque d'Henri Martin qui est plutôt postimpressionniste, dans l'escalier d'honneur. Le classement de cette mairie au titre des monuments historiques est donc un grand moment de fierté. Cela concerne la totalité des deux ailes, les façades, la toiture et les cages l'escalier. J'étais un peu surprise parce que je pensais que les cages d'escaliers peu accessibles au public n'allaient pas être classées. En fait, elles sont toutes classées. Il faut dire qu'il y a une ferronnerie très intéressante, même si l'elle est beaucoup moins que l'escalier d'honneur. Il y a le sol de la cour et le monument aux morts dont j'ai fait retourner la République il y a quelques années, je l'avoue. Aujourd'hui, je ne pourrais plus le faire, mais j'assume de l'avoir fait, parce que cela coûtait beaucoup moins cher et surtout, cela permet de faire des cérémonies commémoratives en n'étant pas cachés du public qui nous fait l'honneur et l'amitié d'être présents à toutes nos cérémonies commémoratives. Évidemment, il y aura les salles d'apparat, comme on dit, il y aura les galeries, le bureau du maire ou de la maire qui est à côté, et la salle des commissions. Un petit doute subsiste, mais il fera peut-être l'objet d'une délibération complémentaire : je voudrais être sûre que toute la statuaire est bien comprise dedans. Cela n'est pas formellement écrit. Par définition, les tableaux qui sont accrochés au mur font vraiment partie quasi des murs au sens littéral. Mais il y a un petit sujet sur la statuaire et sur les luminaires. En principe, les luminaires sont inclus. J'imagine que vous êtes tous évidemment favorables.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vous remercie pour cette présentation. Je vous signale quand même qu'il y a une mention de la statuaire dans la délibération : dans les escaliers, « les statues en bronze achetées à l'exposition internationale des arts décoratifs de 1925 sur le thème du travail manuel (charpenterie, maçonnerie, forge, céramique, taille). »

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais les autres n'y sont pas et il n'y a aucune raison de désolidariser. On ne va pas faire le conseil là-dessus, mais c'est complètement illogique d'aller prendre les statuaires de l'escalier d'honneur et de ne pas mettre formellement les statues qui sont dans la salle des mariages et dans la salle du souvenir, puisque je rappelle qu'il y avait 14 statues représentant les métiers qui ont été exposées lors de la grande exposition des arts décoratifs de 1925. C'était d'ailleurs pour la plupart des sculpteurs qui faisaient partie de ce qu'on appelait la bande à Schnegg, des élèves de Bourdelle, etc. Une statue a disparu, et personne n'est capable de dire où elle est arrivée, évidemment.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais juste dire un mot d'hommage à ma collègue Karen Taïeb, qui est adjointe à la Maire de Paris chargée du patrimoine de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes. Depuis octobre 2022, elle travaille avec vous sur ce sujet. C'est quelque chose qui prend du temps.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Et avec la DRAC. C'est très long, mais on était, je pense, sur la même ligne. Il y a juste eu un petit sujet parce qu'il n'était pas prévu, et je pense que c'était une erreur, que cette délibération passe au Conseil d'arrondissement. Évidemment, j'ai donc demandé au cabinet de Madame la Maire de Paris qu'elle passe au Conseil d'arrondissement, parce qu'il serait quand même embêtant que nous ne nous prononcions pas là-dessus. Voilà, je vous remercie. Avis favorable, j'imagine ? De tous ? Merci beaucoup.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 428 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX - 2025 DAC 431 - SUBVENTIONS (63 000 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX FESTIVALS SUR LE TERRITOIRE PARISIEN ET AVENANT À CONVENTION (5e, 6e, 7e, 10e, 11e, 20e)

Mme Florence BERTHOUT : C'est la poursuite du festival.

M. Pierre CASANOVA : Absolument, mais là, c'est vraiment la fin. Il s'agit d'un projet de subvention de 10 000 euros à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés. À nouveau, le lien avec le 5e arrondissement est ténu, mais il n'est pas non plus inexistant puisque, vous le savez, Photo Saint-Germain-des-Prés organise une fois par an un parcours de sélection de musées, de centres culturels, galeries et librairies de la rive gauche. Le 5e trouve donc à être intéressé par cette affaire, avec des expositions et un programme associé de rencontres, de projections et de signatures autour de la photographie. Il se tiendra cette année du 6 au 30 novembre 2025. Par conséquent, nous sommes consultés. Alors évidemment, je partage, mais vous l'aviez noté, les réserves de Florence sur ces projets de délibération un petit peu extraterritoriaux, si vous me permettez l'expression. Mais ma foi, nous ne pouvons qu'approuver, même si cela bénéficie à nos voisins et amis du 6e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment, mais on aimerait bien aussi en profiter. Avis favorable, j'imagine ? De tout le monde ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DAC 431 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XX - 2025 DASCO 14 - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES (1 028 212 EUROS) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Mme Corinne GABADOU : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Compagnie des Inachevés — je ne commenterai pas le titre — dont le siège social est situé au 218 rue Saint-Jacques, Paris 5e. Elle organise des ateliers de marionnettes dans les écoles élémentaires 28 Saint-Jacques et Élie Buzyn. Cette subvention correspond tout à fait aux attentes de l'association. Je vous demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, parce que là c'est vraiment dans l'arrondissement. Donc bravo. Avis favorable de tout le monde, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 14 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XX1 - 2025 DASCO 38 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (315 635 EUROS) À 29 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES — ÉDITION 2024-2025

Mme Corinne GABADOU : En ce qui nous concerne, une subvention d'investissement de 14 425 euros est attribuée au Collège Lavoisier. Cette subvention permettra de financer des tables et des bancs pour la cour de récréation. Celle-ci correspond aux attentes de l'établissement également.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Rien de particulier ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 38 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXII - 2025 DASCO 47 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS — DOTATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT (30 000 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (17 300 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (76 276 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Là, nous allons nettoyer les chéneaux de Rognoni.

Mme Corinne GABADOU : Oui, tout à fait. C'est très important. Pour le collège Rognoni, une subvention de 4 310 euros pour le nettoyage de chéneaux correspond aux attentes de l'établissement. Cela permettra de nettoyer les dernières gouttières du collège qui étaient bouchées depuis plusieurs mois. Nous sommes contents.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, cela a l'air d'être du détail, mais, avec les gouttières qui ne sont pas nettoyées, il faut voir les infiltrations qui sont liées et les désordres après. Petite cause et grands effets. Avis favorable, j'imagine ? Merci beaucoup.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DASCO 47 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIII - 2025 DFPE 107 - SUBVENTIONS (464 500 EUROS) CONVENTIONS ET AVENANT AVEC 10 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA PROMOTION DE LEUR SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

Mme Corinne GABADOU : Subventions, conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale dans l'ensemble des arrondissements de Paris et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontres parents-enfants. Il y a une subvention de 13 000 euros à l'association Parenthèse Médiation. Celle-ci intervient notamment dans le 5e lors de la semaine consacrée à la parentalité numérique, au mois de mai. L'association avait déjà reçu 13 000 euros l'année dernière. Elle a sollicité une subvention de 24 000 euros pour 2025, en raison du recrutement d'une médiatrice supplémentaire depuis 2024, mais elle n'a obtenu que 13 000 euros. Je demande que l'on vote favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : On vote favorablement. Nous avons une intervention par an. Si nous pouvions en avoir un peu plus, cela ne serait pas mal. Avis favorable, modulo évidemment, ce qu'a dit notre chère collègue. C'est-à-dire que, comme ils ont recruté une médiatrice, le compte n'y est pas.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DFPE 107 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV - 2025 DFPE 111 - SUBVENTION (382 538 EUROS), AVENANT N° 1 À LA FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE (19e) POUR LA CRÈCHE COLLECTIVE SAINTE-LUCIE SISE 13 BIS, RUE DES BERNARDINS (5e)

Mme Corinne GABADOU : Il s'agit d'une subvention de 382 538 euros à la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise pour 2025, qui correspond aux attentes de la Fondation. Il faut savoir que Sainte-Lucie a une soixantaine de berceaux et joue totalement le jeu avec la Ville de Paris et avec l'arrondissement pour accueillir des bébés. C'est toujours la crèche qui arrive à accueillir le maximum d'enfants. Donc, je pense qu'ils ont besoin d'être récompensés.

Mme Florence BERTHOUT : Il est vrai que les berceaux, comme on dit dans notre jargon, sont pleins à Sainte-Lucie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si je ne me trompe pas, il y a aussi six berceaux réservés aux bébés porteurs de handicap.

Mme Corinne GABADOU : Absolument. C'est une très belle fondation.

Mme Florence BERTHOUT : Vous voyez, il ne faut pas qu'on soit dogmatiques. C'est une fondation, ce n'est pas du privé. C'est du conventionnement entre la CAF, la Ville et une fondation. Et cela marche bien parce que tout le monde joue le jeu. On ne va pas faire de débat là-dessus, mais la crèche Sainte-Lucie recrute directement son personnel. À bon entendeur, salut. Si toutes les crèches faisaient comme cela, on arriverait à trouver beaucoup plus facilement du personnel. Je ne sais pas pourquoi la Ville de Paris ne veut pas changer son mode de recrutement. Cela changerait beaucoup de choses. Il faudrait encadrer tout cela, mais cela ferait vraiment bouger les choses.

Mme Corinne GABADOU : Ils n'ont aucun problème de recrutement, ils nous ont même envoyé des CV.

Mme Florence BERTHOUT : J'en ai fait passer d'ailleurs une bonne vingtaine à Monsieur Vuillaume.

Mme Corinne GABADOU : Nous n'avons pas vu de retour.

Mme Marine ROSSET : Il est quand même compliqué de tirer des conclusions alors que les échelles des crèches municipales et les échelles de crèches qui sont tenues par des fondations ou des associations sont très différentes.

Mme Florence BERTHOUT : Mais cela n'a rien à voir. Ce n'est pas le débat, ce n'est pas une question d'échelle. Vous avez beaucoup d'autres collectivités où les directeurs ou directrices de crèches recrutent directement. C'est-à-dire que les CV arrivent et l'on a la possibilité de rencontrer directement le personnel. On gagne un temps tout à fait considérable. Au contraire, cela ferait une pression bien moindre.

Mme Corinne GABADOU : D'ailleurs, pour continuer sur ce point, j'ai deux informations à vous donner. La première est que la Collégiale est une crèche où la Ville de Paris avait acheté quatre places dernièrement, mais où elle n'a plus le droit à rien. J'ai eu la responsable, ils ne donnent plus rien. Donc, si la Ville de Paris est propriétaire de quatre places pour rien, je tiens à vous le signaler, cela ne vaut pas le coup.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas le sujet. En bref, la crèche Sainte-Lucie marche bien.

Mme Corinne GABADOU : Et d'autre part, la Ville de Paris a dit qu'ils allaient recruter facilement, que des écoles de formation pour les auxiliaires de puériculture avaient été créées, mais j'ai appris que personne n'avait l'agrément.

Mme Florence BERTHOUT : Il est vrai que c'est un sujet. Il va falloir qu'on dépose des vœux là-dessus. C'est au moins le mérite des vœux. Avis favorable, j'imagine, parce que tout le monde est content sur Sainte-Lucie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DFPE 111 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXV - 2025 DGRI 12 - SUBVENTIONS (111 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 15 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS À L'INTERNATIONAL

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de subventions et de conventions avec une quinzaine d'associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international. Il y a deux associations qui nous concernent plus particulièrement. Nous allons d'ailleurs prendre attache avec elles parce que je ne les connais pas forcément, notamment celle qui concerne les droits en Birmanie. Les montants d'ailleurs, sont modestes, il faut le dire. Il y a une association qui œuvre pour les droits humains en Birmanie, installée rue des Arènes, pour un montant de 5 000 euros, et puis une autre qui œuvre pour l'Ukraine. Nous faisons beaucoup de choses en Ukraine à Paris d'une manière générale, et dans le 5e. Elle est domiciliée rue de Valence. Le montant est de 3 000 euros et, compte tenu de ce que font ces associations, je vous invite à voter favorablement. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
N.P.P.V : 0

La 2025 DGRI 12 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

XXVI - 2025 DSOL 80 - 18 SUBVENTIONS (1 608 710 EUROS) DE FONCTIONNEMENT POUR 14 ASSOCIATIONS ET 1 FONDATION POUR DES ACTIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ; 2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2 ASSOCIATIONS ; 2 AVENANTS

Mme Florence BERTHOUT : Nazan EROL aurait dû rapporter cette délibération. Il s'agit d'une subvention attribuée à des associations pour distribuer des aides alimentaires. Nous sommes concernés par une modeste subvention de fonctionnement de 1 000 euros au bénéfice de l'association Partage 5.6.7 dont le siège est dans le 7e. Elle fait des distributions de colis dans le 5e. Nous nous étions déjà prononcés l'année dernière pour une subvention. Elle fait beaucoup avec des bénévoles et peu de moyens. Avis favorable ?

Mme Anne BIRABEN : C'est un vote dissocié ? Nous votons pour celle qui nous concerne ?

Mme Florence BERTHOUT : Je veux bien, si vous le voulez.

Mme Anne BIRABEN : La délibération concerne 18 subventions pour 1 600 000 euros alors que vous nous exposez qu'il s'agit d'une association qui a peu de moyens.

Mme Florence BERTHOUT : Alors, vote dissocié pour cette association qui nous concerne directement. Avis favorable pour ce vote dissocié ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DSOL 80 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVII - 2025 DSOL 101 - 5 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (25 715 EUROS) ET 2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (410 000 EUROS) POUR DES BAGAGERIES

Mme Florence BERTHOUT : La DSOL 101 fait l'unanimité, j'imagine, puisqu'il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement et deux subventions d'investissement pour les

bagageries. Est particulièrement concernée la bagagerie Cœur du Cinq, qui fait un travail formidable dans le 5e arrondissement, nul n'est besoin de le rappeler. Elle avait déjà obtenu 25 000 euros au dernier CA. Là, il s'agit d'une subvention complémentaire de 3 000 euros. Je fais juste remarquer au Conseil d'arrondissement que cette augmentation de subvention est liée à l'augmentation de loyer qui est portée par un bailleur social. Comprenne qui pourra. Je dis à nouveau qu'il y a un sujet sur les augmentations de loyer pratiquées pour les associations et pour nos commerces qui occupent les rez-de-chaussée. C'est un peu incroyable : la Ville va donner une subvention pour finalement payer l'augmentation de loyer du bailleur social, qui est quand même un peu la Ville, indirectement. En tout cas j'y suis favorable, parce qu'évidemment, la bagagerie en a besoin. J'en profite pour rendre hommage à ses responsables, l'ancien président et le nouveau, et à tous les bénévoles qui font un travail extraordinaire. La bagagerie a participé d'ailleurs au festival Quartier du livre comme elle le fait chaque année, et j'y tiens beaucoup, parce que le festival Quartier du livre a aussi vocation à être ouvert au plus grand nombre. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DSOL 101 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVIII - 2025 DVD 49 - EXPLOITATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE SANS STATION D'ATTACHE — SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES TROIS ATTRIBUTAIRES

M. Édouard CIVEL : Il s'agit de la commission d'attribution des marchés relatifs aux vélos qui sont en libre-service. Il y avait eu un sujet sur les trottinettes et elles avaient été bannies, mais il y a bien des vélos en libre-service depuis plusieurs années dans la ville. Cette commission vise à définir quelles sont les entreprises qui ont le droit de mettre dans l'espace public parisien des vélos en libre-service accessibles sur paiement. Il y a eu un appel d'offres et un certain nombre de réponses. Huit soumissionnaires étaient éligibles à remporter cet appel d'offres et il y a trois lauréats, à savoir Voi, Dott et Lime. Dott et Lime ont déjà des vélos en libre-service dans l'espace public parisien. Et Voi est le nouvel entrant. Je crois que c'est une entreprise suédoise. Concernant ces trois entreprises qui ont été retenues, il y a quand même des choses assez intéressantes dans cette nouvelle convention, car c'est un renouvellement de la convention, mais qui impose de nouvelles règles sur cette gestion des vélos en libre-service. Il y avait déjà eu un progrès lors de la précédente, parce qu'on avait réussi à mieux définir quels étaient les endroits où on pouvait stationner des vélos. C'est très bien fait, avec de la géolocalisation assez précise et un système de contrôle avec des prises de photographies, etc., qui permettent de s'assurer que les vélos sont bien stationnés aux bons endroits. Il y avait tout de même un point qui laissait à désirer : vous aviez des arceaux vélos où vous pouviez mettre des vélos en libre-service. Cela veut dire occuper l'espace des vélos qui ne sont pas verrouillés via des applications, donc les vélos personnels. Dans la nouvelle convention, il est prévu que, lorsque vous avez un petit nombre d'arceaux vélos, vous ne puissiez pas mettre de vélos Lime, Dott ou Voi, de manière à réserver les espaces pour des gens qui en ont besoin. C'est quelque chose qui va dans la bonne direction.

Le seul point un peu surprenant est peut-être la diversité des règles de tarification des vélos pour les différentes entreprises, c'est-à-dire que chacune va devoir s'acquitter d'une redevance différente. Je comprends parfaitement qu'on puisse demander un cahier des charges global à une entreprise et qu'ensuite, selon les réponses, il y ait des différences dans les prestations proposées. Néanmoins c'est quelque chose qui me surprend, parce qu'il me semble que, dans plusieurs marchés publics que j'ai vus, notamment lorsque vous avez des procurements, de manière générale, vous avez des appels d'offres. Vous allez mettre à disposition des biens qui sont quand même relativement homogènes et il est assez bizarre de se livrer à une tarification différenciée, à double seuil selon le nombre de vélos en circulation

ou selon le chiffre d'affaires. C'est un peu surprenant, mais pourquoi pas ? Après tout, le marché public le permet. En général, on essaie de voir quelle est la quantité de biens que l'on veut mettre en circulation sur l'espace public, on rentre les offres en fonction du prix qu'ils sont prêts à accepter, on prend toutes les offres supérieures à celui qui fait l'équilibre de marché et on applique le même prix à tout le monde, ce qui est une tarification marginale. Je ne comprends pas exactement pourquoi on se livre à cette espèce d'exercice ici, et quelles vont être les conséquences en termes de redevances des différents acteurs selon leur taille. Il est un peu compliqué d'anticiper finalement. Est-ce que les gros acteurs vont payer en proportion du chiffre d'affaires qui va être généré plus ou moins que les petits ? C'est un tantinet surprenant, mais c'est juste ce point-là. Je pense tout de même que cela va dans la bonne direction, notamment sur les nouvelles réglementations eu égard à l'occupation des arceaux vélos, et les trois entreprises ont des engagements qui m'ont l'air assez proches sur l'utilisation d'énergie verte, sur le recyclage des batteries. Je pense que tout cela va dans la bonne direction et je vous propose de voter favorablement. Merci.

M. Alexandre BARRAT : Pour mon groupe Changer Paris, nous sommes favorables à la poursuite de l'offre de vélos à assistance électrique, étant donné que l'offre de Vélib n'est pas en mesure d'absorber toute la demande. En revanche, pour ce qui est du processus d'appel à manifestation d'intérêt qui a été mené, nous regrettons que les élus n'aient pas été associés à cet appel. Il n'y a pas eu de constitution d'une commission chargée d'évaluer les offres, ce qui compromet la transparence et la concertation qui nous paraissent indispensables au bon déroulement du processus décisionnel. La deuxième remarque que je voulais faire est relative à la sécurité. Le public cible des vélos en libre-service est davantage des utilisateurs ponctuels et moins sensibilisés au vélo, et ils sont en moyenne moins respectueux du Code de la route. Ces vélos ne sont pas immatriculés et nous recommandons leur immatriculation. Il n'y a pas non plus de travail sur la sécurité routière et le port du casque, or je crois que nous sommes à 14 morts en un an. Comme les usagers sont plus à risques, nous pensons qu'il aurait été utile d'avoir un axe sur la prévention et la sensibilisation au port du casque, notamment par les prestataires dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Dernière remarque importante qui fait écho à ce que vous venez de dire, la redevance de la Ville augmente de façon considérable. Elle passe de 1,2 million d'euros à 4 millions d'euros. Cela a plus que doublé. C'est une augmentation de 133 %. Je ne sais pas ce qui l'explique, mais peut-être est-ce lié au mode de calcul de la tarification. En tout cas cela questionne, et en raison de ces réserves, nous allons nous abstenir.

M. Laurent AUDOUIN : Comme toujours, vous trouvez un moyen de glisser une peau de banane sur le compte du vélo, mais ce n'est pas grave. Ce qui est intéressant, c'est que, comme vous le dites, la Ville valorise mieux l'accès à l'espace public au travers de ces vélos électriques et que nous avons pourtant eu 11 dossiers de candidatures dans le cadre de ces tarifications plus élevées. Cela prouve donc que cela ne faisait absolument pas peur aux opérateurs et qu'il n'y a donc aucun problème. On pourrait même s'interroger sur le fait que le montant de la redevance ait été placé à un niveau suffisamment élevé. Entre parenthèses, la Ville avait fixé un seuil minimum et elle a ensuite laissé aux opérateurs le moyen de leur dire comment ils pourraient verser davantage ou pas en fonction de leur offre. Dans les critères, il fallait que l'offre garantisse un rendement minimum par vélo par an. Et au-delà de cela, il y a une souplesse et cela me semble un moyen de créer un marché avec des lignes directrices très claires et en même temps de laisser des acteurs y trouver leur place. Je pense que c'est un bon moyen de réguler les choses.

M. Édouard CIVEL : Je ne conteste pas le fait que ce soit intéressant d'avoir des seuils minimaux de réglementation sur la tarification de l'utilisation de l'espace public. Au contraire je trouve cela très bien qu'on arrive à mettre en place ce type de système. On peut considérer que cela a coûté à la Ville, puisqu'on a mis en place des infrastructures cyclables qui rendent la pratique de ce type d'outils plus favorable. Donc il est très bien qu'on augmente les recettes de la Ville eu égard à cela. Je suis d'accord sur le fait que le Vélib ne peut pas tout absorber. Je crois qu'il y a 50 millions de trajets de vélos par an, vous en avez peut-être la moitié qui est faite avec cet opérateur et c'est très bien. Ce qui me semble étrange n'est pas ce double seuil,

mais c'est qu'à la fin, la tarification marginale n'est pas la même en fonction du chiffre d'affaires, selon l'opérateur. C'est comme si je vous disais qu'avec un revenu à 30 000 euros par an, je vous faisais votre taux marginal d'imposition à 10 %, mais qu'à Madame ROSSET je faisais 12 %. Et comme par hasard, c'est Madame ROSSET qui perd. Vous voyez ce que je veux dire. Je ne vote pas contre, je trouve que les vélos en libre-service sont une très bonne chose et que ce sont de super entreprises. Mais cela m'interroge.

M. Alexandre BARRAT : Vous n'avez répondu à aucune de nos remarques, Monsieur AUDOUIN. Qu'il y ait eu onze candidats est très bien, en revanche l'opposition de droite et du centre n'a pas été consultée dans tout le processus. Vous n'avez pas non plus répondu sur tous les éléments financiers dont on a parlé. Vous avez répondu à côté.

M. Laurent AUDOUIN : C'est un appel d'offres public. Toutes les commissions ne sont pas transparentes. Je suis sûr que, si jamais, Dieu nous préserve, vous deviez reprendre les rênes de Paris, vous inviteriez votre opposition dans absolument toutes les réunions et tous les appels d'offres, cela serait d'une transparence exemplaire.

M. Édouard CIVEL : Nous avons fait une Commission d'appel d'offres il y a une semaine pour le 5e, Madame LEMARDELEY. Vous étiez présente.

Mme Florence BERTHOUT : Nous, nous sommes transparents. Franchement, je ne milite pas forcément pour que les élus soient absolument dans toutes les commissions, mais je rejoins les demandes de mes collègues. Je dois vous dire que je me suis posé de nombreuses questions. Je ne dis pas que c'est louche, je dis qu'objectivement il y a des questions qui viennent d'être posées auxquelles nous n'avons pas de réponse. Je suis tout à fait favorable au fait que l'on puisse optimiser. Je pense qu'on a démarré de très bas, de beaucoup trop bas, donc ce n'est pas le sujet. Moi-même cela m'est arrivé sur des concessions d'obtenir, en parfaite transparence, des augmentations qui étaient quasiment le double d'une concession à l'autre. Mais là, il me manque beaucoup d'éléments d'informations. À titre personnel je m'abstiendrai, parce que je ne comprends pas. Je ne remets pas en question. Je ne comprends pas et j'ai toute une série de questionnements plutôt techniques.

Mme Anne BIRABEN : Pour résumer, contrairement à ce que vous pensez, nous ne sommes pas contre le vélo. En revanche nous sommes pour les marchés transparents. Cela nous semble essentiel parce qu'à la fin des fins, c'est l'argent des Parisiens. C'est pour cela que nous ne votons pas contre. Nous nous abstenons. On aurait aimé avoir des éléments supplémentaires qui nous permettent de mieux apprécier ces marchés.

Mme Florence BERTHOUT : Mais peut-être que le Conseil de Paris nous rendra des éléments complémentaires et tant mieux. Je ne fais pas de procès d'intention. Mais il est vrai que nous avons eu cette grosse délibération à la dernière minute et que c'est un peu compliqué. On passe au vote chers collègues. Avis favorable ? À la majorité ? Non ? Abstentions ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 8
Contre : 2 dont 1 pouvoir (Mmes GABADOU et EROL)
Abstentions : 4 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT, BOUCHET et ISARE)
N.P.P.V : 0

La 2025 DVD 49 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de séance,

Carole HOOGSTOËL